

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

AVENANT N°1

Entre

Vu pour être annexé à la délibération

n° 13-2023

du 11/04/2023

Fait à Muzillac, le 13/04/2023

Le Président,

Bruno LE BORGNE



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

Représentée par Monsieur Bruno LE BORGNE, Président

Et

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Représenté par Madame Laurie LE TRIONNAIRE, Directrice

LESQUELS ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant définitif de la subvention à verser à l'Office de Tourisme Communautaire par Arc Sud Bretagne pour l'année 2023.

ARTICLE 2 : MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2023, le montant de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2023 est fixé à 300 000 €, réparti comme suit :

- 248 804 € pour son fonctionnement,
- 5 500 € afin de permettre la constitution d'une provision pour l'entretien de ses bâtiments,
- 45 696 € dans le cadre de la convention de mise à disposition du bâtiment Office de tourisme de Damgan.

ARTICLE 3 : ECHEANCIER DE VERSEMENT

Par délibération n°136-2022 du 13 décembre 2022, le Conseil communautaire ayant autorisé le Président à verser à l'Office du Tourisme Communautaire un premier acompte de 25 % du montant de la subvention allouée en 2022, soit 71 849 €, il convient de définir les échéances de versement suivantes :

- **En mai 2023** : 2^{ème} versement correspondant à 40% de la subvention versée pour son fonctionnement, soit un montant de 99 522 € ;
- **En septembre 2023** : 3^{ème} versement correspondant à 25% de la subvention versées pour son fonctionnement (62 201 €) ainsi qu'à la subvention « Provision entretien des bâtiments » (5 500 €), soit un montant de 67 701 € ;
- **En novembre 2023** : 4^{ème} versement correspondant au solde de la subvention versée pour son fonctionnement (15 232 €), et à la subvention « Convention de mise à disposition » (45 696 €), soit un montant de 60 928 €.

Fait à Muzillac, le

Monsieur Bruno LE BORGNE
Président de la Communauté de
Communes Arc Sud Bretagne

Madame Laurie LE TRIONNAIRE
Directrice de l'Office de Tourisme
Communautaire